



DEVOIRS SURVEILLÉS
Année scolaire 2024/2025
2^e semestre – du 6 janvier au 27 juin 2025

Formulaire d'inscription pour les élèves de 3P à 8P – site des Rammes

Nom de l'élève _____ Prénom de l'élève _____

Date de naissance _____ Classe _____

Nom et prénom d'un parent ou de la personne responsable _____

Adresse _____ NPA + Lieu _____

N° de téléphone en cas d'urgence (durant la journée) : _____

Adresse e-mail : _____

Merci d'indiquer par une croix les jours où vous souhaitez inscrire votre enfant aux devoirs surveillés de l'ASIPE :

| PAYERNE – site des Rammes | Lundi | Mardi | Jeudi |
|---------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|
| 15 h 30 à 16 h 15 | <input type="checkbox"/> 3P à 6P | <input type="checkbox"/> 3P à 6P | <input type="checkbox"/> 3P à 6P |
| 16 h 15 à 17 h 00 | <input type="checkbox"/> 7P et 8P | <input type="checkbox"/> 7P et 8P | <input type="checkbox"/> 7P et 8P |

- ✓ La séance des devoirs surveillés est facturée à CHF 4.- TTC, une facture par semestre.
- ✓ L'ASIPE ne peut en aucun cas être tenue responsable des résultats scolaires de l'enfant. Les devoirs surveillés n'étant pas assimilables à de l'appui ou du soutien scolaire.
- ✓ Les enfants sont tenus de prendre leurs devoirs avec eux, ainsi que leur matériel.
- ✓ Les devoirs ont lieu dans une salle de classe au collège des Rammes.
- ✓ Le nombre d'enfant est limité pour des questions de qualité de prise en charge.
- ✓ Le surveillant aide l'enfant durant l'heure de devoirs mais, au-delà de cette heure, s'il lui reste des devoirs à faire, il devra les terminer à la maison.
- ✓ **Si votre enfant ne peut pas assister à une séance des devoirs surveillés, le maître de classe informera le ou la surveillant(e) de l'absence de l'élève.**

- ✓ Les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents dès la fin de la séance et lors des trajets entre les devoirs surveillés et la maison.
- ✓ En cas d'indiscipline grave ou répétée, de même que si la fréquentation est irrégulière ou que l'enfant n'a jamais ses affaires, l'enfant sera exclu définitivement. L'exclusion sera également décidée en cas de non-paiement de la prestation.

Par ma signature sur ce présent document, j'atteste avoir pris connaissance des conditions ci-dessus et du règlement qui se trouve sur notre site internet, d'en accepter le contenu et je m'engage à les respecter. Je valide l'inscription définitive.

Lieu et date : _____, le _____

Nom et prénom (représentant légal) : _____

Signature : _____

A remettre à l'ASIPE dès que possible à l'adresse suivante :

ASIPE
Case postale 157 – Derrière la Tour 6
1530 Payerne
ou
info@asipe-broye.ch